

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- N° 000431

116029

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2320

Société : Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAHHALI Abdellkader

Date de naissance : 1972

Adresse : Rue 1 N° 26 Diouss Lakia Mohcine

Tél. : 0687813518

Total des frais engagés 117.00 + 500.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr ARRAD Allal
Médecin Généraliste
219 Bd Oued El Maâcherine
Etg 1 Essaada - Mohammedia
Tél: 8523 27 29 05

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/04/2012

Nom et prénom du malade : Khayat Fatima

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

Diabétique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 23/10/2012

Signature de l'adhérent(e) :

Abdeslam

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/04/2022			G	Dr. ARRAD Ahlaz Medecin Généraliste Bd Oued El Makhrizine Assada - Mohammed V 0523 27 29 05

EXECUTION DES ORDONNANCES

Code du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'IMAM Nicolas Rue La MOHAMMED (03) 5451-1	19/1/82	1240.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	M S A R L I V	
19/04/22.				 ABYMEO SARL Matériel Médical Chirurgical Produits d'hygiène - Négoce Tél: 05 23 30 21 01	500,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

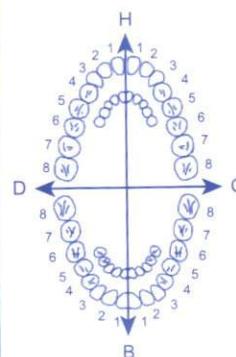
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

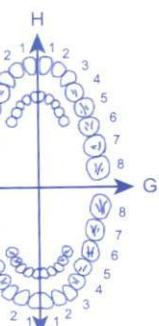
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	Coefficient DES TRAVAUX								
	<p style="text-align: center;">H</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> </table> <p style="text-align: center;">D</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table> <p style="text-align: center;">G</p> <p style="text-align: center;">B</p>	25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553	
25533412	21433552									
00000000	00000000									
00000000	00000000									
35533411	11433553									
	<p style="text-align: center;">[Création, remont, adjonction]</p> <p>Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>	MONTANTS DES SOINS								
		DATE DU DEVIS								
		DATE DE L'EXECUTION								

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUT

Dr. ARRAD Ahlame

Médecin Généraliste

219, Bd Oued El Makhazine Etg 1

Essaada - Mohammedia

Tél.: 05 23 27 29 05



الدكتورة عراض أحلام

طبيبة عامة

شارع واد المخازن الطابق الأول

السعادة - المحمدية

الهاتف : 05 23 27 29 05

PER.:07/2024

PER.:07/2024

AMAREL 2MG
CP B30

P.P.V : 60DH40



AMAREL 2MG
CP B30

P.P.V : 60DH40



Ordonnance

Mohammedia, le : 19/01/2022

Khalilat fatim.

579.00

0 - 0 - 0

HT

579.00

Novorapid

PHARMACIE DE L'Hôpital
Quartier Nicolas Rue La Fontaine
No 58,57 - MOHAMMEDIA

Tél : (03) 31-51-66

120.80

1: 1240.80

250x2

500.00

ABYMEED SARL
Matière Médicale
Produits d'Hygiène
Télé: 05 23 30 27 05

Dr. ARRAD Ahlame
Médecin Généraliste
219, Bd Oued El Makhazine Etg 1
Essaada - Mohammedia
Tél: 05 23 27 29 05

On call plus
Sait à 50 banalite



PPV :
Exp : 20,00
N° Lot :

ABYMED SARL

MATERIEL MEDICO CHIRURGICAL -MATERIEL PRODUITS D'HYGIENE

Mohammedia le : 19/04/2022

Khiyat Fatima

Facture N° 77/2022

DESIGNATION	QTE	P. U (TTC)	TOTAL (TTC)
Bandelette oncall plus	2	250,00	500,00
MONTANT TTC			500,00



AV Hassan II Imm Taghi Mohammedia -Tél :
0523302101 Banque : Crédit Agricole -N° Compte : R 70228U651 -Ag CR Mohammedia
RC :1941-Patente :39450154-IF:3100449-CNSS: 6147442-
ICE: 001729504000065